



## **Code de conduite du Laboratoire Spiez en matière de double usage (dual use)**

### **1. Gestion des risques**

La gestion des risques fait partie de la sécurité intégrale au Laboratoire Spiez. Elle est améliorée sans cesse. Elle implique par ailleurs une appréciation fiable et adéquate des risques.

### **2. Accès contrôlé**

Les substances présentant des risques et le savoir-faire sensible sont protégés, leur accès limité et contrôlé.

### **3. Mesures de sensibilisation**

Tous les employés sont conscients des implications de leurs activités, et notamment du risque d'utilisation abusive de leurs travaux de recherche, au sens de la problématique du double usage.

### **4. Recherche et développement**

Les projets de recherche et activités de développement sont examinés sous l'angle du double usage. Ce processus se déroule en continu tout au long du projet.

### **5. Transfert des connaissances**

Dans la communication, tous les employés prennent garde aux aspects liés au double usage et sont conscients de leurs implications. Cela s'applique par analogie au transfert de « connaissances tacites » (tacit knowledge).

### **6. Notification obligatoire**

Si une utilisation abusive de substances ou de connaissances est observée ou suspectée, elle doit être signalée au responsable de la sécurité. Toute notification est traitée de manière confidentielle et les personnes signalant de tels faits sont protégées dans tous les cas.

### **7. Soutien**

Le Laboratoire Spiez apporte son soutien aux activités menées aux niveaux national et international afin de promouvoir une attitude responsable dans le cadre de la problématique liée au double usage dans la recherche scientifique.